



FICHE SECTORIELLE – OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ CORÉEN

Le secteur agroalimentaire

Opportunités

1.	Les produits laitiers : 125 000 tonnes de fromage importé, dont 44 000 tonnes en provenance de l'UE. Avec 5,3% de parts de marché, la France est le 6 ^{ème} fournisseur de fromage de la Corée et le 3 ^{ème} fournisseur européen.
2.	Les vins et spiritueux : Forte consommation d'alcool (11,9l/an/personne chez les plus de 15 ans). La France est le 1 ^{er} fournisseur de vin de la Corée en valeur (et le 4 ^{ème} en volume), le 3 ^{ème} fournisseur de spiritueux et le 8 ^{ème} fournisseur de bière.
3.	Les ingrédients & produits intermédiaires : de nombreuses opportunités voient le jour pour les ingrédients et produits intermédiaires grâce à l'occidentalisation des modes de consommation et la curiosité des Coréens pour les produits européens. Ingrédients recherchés : farine, levure, prémix, produits laitiers etc...
4.	L'épicerie sucrée : 325 000 euros de gâteaux / biscuits / pâtisseries ont été importés en 2017. Les Etats-Unis sont leaders en la matière. La montée en gamme de l'offre devrait toutefois permettre aux produits français de se faire une place plus importante sur le marché.
5.	La boulangerie : demande croissante des Coréens pour les produits de boulangerie et accroissement de la présence de sandwicheries. Deux entreprises se partagent une grande partie du marché : Paris Baguette (groupe SPC) et Tous les Jours (groupe CJ).
6.	Les produits surgelés : un marché de 35 millions d'euros en 2016 (+80% par rapport à 2012) et toujours en croissance grâce à la hausse du nombre de ménages individuels et de femmes actives.

+12% de croissance en
2017



pour l'export de **produits agroalimentaires** français vers la Corée

Généralités

- La Corée du Sud est un marché de près de 51 millions d'habitants, très dépendant de ses importations en agroalimentaire (à hauteur de 70%).
- L'Accord de libre échange conclu en 2011 entre l'Union Européenne et la Corée a permis de dynamiser les échanges avec la suppression progressive des droits de douane (jusqu'à aujourd'hui 99% des droits de douanes ont été supprimés).
- Certains secteurs restent malgré tout très protégés (riz, fruits et légumes, viande).

Règlementation

- Rôle clé de l'importateur : afin de pouvoir exporter vers la Corée, il est primordial de se rapprocher d'un importateur-distributeur.
- Véritable spécialiste et connaisseur du marché, il prend en charge l'ensemble des démarches réglementaires relatives à l'entrée de nouveaux produits sur le territoire coréen (préparation du dossier d'import, suivi des tests, etc.)